

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

DOMAINE :

Finances Locales

Séance du Comité Syndical du 16 avril 2019 à 18 heures 30

SOUS-DOMAINE :

Finances

L'an deux mille dix-neuf et le seize avril à dix-huit heures trente

OBJET :

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

Redevance Spéciale

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances

Présidence de Monsieur Alain CARLES

Le nombre de
conseillers en service
est de 35

Présents :

ALRIC Didier, ANDRIEU Francis, BROUSSE Michel, BROSSE Christian, CARLES Alain, CALMON Régis, DARFEUILLE Jérôme, DELRIEU Jean-Pierre, DE PRADIER D'AGRAIN Armand, GALINER JUAN Denis, Alain, LOPEZ Frédéric, PRADEL Christophe, MARCOS Juan-Carlos, VAREILLE Marie-Jeanne, YUS Joseph.

Rendue exécutoire

Convocation du
Comité en date du :

16 avril 2019

Absents remplacés :

ANTOINE Hervé remplacé par LINCOU Jean Claude,
CASSAN Renée remplacée par SERRES Charly,
GUILHEM Evelyne remplacée par CHABERT Sabine,
HENNEBELLE Jean-Luc remplacé par MELIX Sandrine,
TANNEAU Gilles remplacé par SOLER Floréal

Affichage en date du :

26 mars 2019

VIDAL Pierre remplacé par PEYZAS Benjamin,

Absents excusés :

ANDRIEU Catherine, BRUNEL Christophe, CALMETTES Didier,
CAZENAVE Serge, DANJOU Jacques, GIESE Peter, GUY Raymond,
MORIN Didier, OURLIAC Christian, TOURNIER Guy, RIOU Daniel,
ROBERT Richard, ROUQUET Alain.

Publication de la
présente en date du :

26 mars 2019

Secrétaire de séance :

Délibération n°

20190010

MELIX Sandrine

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'actualiser pour l'année 2019 les tarifs de la redevance spéciale des déchets pour les gros producteurs collectés par le Smictom de l'Ouest Audois.

Pour rappel, cette redevance spéciale concerne les entreprises qui produisent plus de deux bacs de 660 litres par semaine.

L'Assemblée, lors du Comité Syndical du 30 novembre 2017 une tarification de 0,035 Euros le litre après les deux bacs gratuits.

Du fait de l'augmentation du prix du traitement, Monsieur le Président propose d'augmenter le tarif de cette participation à : 0,037 Euros le litre.

La redevance spéciale se calculerait ainsi :

Moins de 68 640 litres produits - Soit 2 bacs de 660/semaine	0 Euros le litre
Au-delà de 68 640 litres produits - Soit à partir du 3ème bacs/semaine	0,037 Euros le litre

Monsieur le Président rappelle qu'il est proposé à toute les entités qui payent une redevance spéciale, il leur est proposé de réduire leurs déchets en les équipant de bacs de tri sélectif.

Voix pour : 22
Voix contre : 0
Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

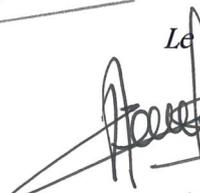
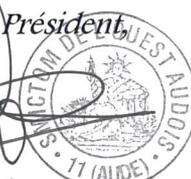
Pour extrait conforme au registre

La convocation au Comité Syndical et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du syndicat conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.



Fendeille, le 17 avril 2019

Le Président,



Alain CARLES